



ARRÊTÉ N°13/2026

Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8° partie – signalisation temporaire),

VU la demande parvenue en mairie le 09 avril 2026 par laquelle la société VEOLIA EAU sollicite une autorisation afin de réaliser des travaux de renouvellement branchement AEP sis rue de Babylone.

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation, la vitesse et le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société « VEOLIA EAU » représenté par Mr FOUQUESOLLE Didier domiciliée au 22 rue Salvador Allendé LA NORVILLE 91294 ARPAJON est autorisée à réaliser des travaux pour un Renouvellement branchement AEP sis rue de Babylone à partir du 20 avril 2026, pour une durée de 21 jours.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur devra être mise en place par la société afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. Elle assumera l'entière responsabilité des incidents ou accidents dus au défaut ou à l'insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la société VEOLIA EAU.

Fait à Angervilliers, le 09 avril 2026

Madame le Maire,

Dany BOYER

